

PROCÈS-VERBAL DE DÉSIGNATION MEMBRE D'HONNEUR

Association : M.É.R.ASSOCIATION

Le présent procès-verbal atteste qu'à la suite d'une décision prise sous l'autorité de la Présidence de M.É.R.ASSOCIATION, il a été décidé de désigner :

Monsieur Mathieu VENTOSE SIMON

en qualité de **Membre d'Honneur** de l'Association.

Cette distinction honorifique lui est attribuée en reconnaissance de son implication, de son engagement et de son soutien auprès des activités et des différentes initiatives portées par M.É.R.ASSOCIATION.

La qualité de Membre d'Honneur lui confère une reconnaissance officielle au sein de l'Association, dans le respect des statuts et des valeurs défendues par M.É.R.ASSOCIATION.

Fait à : Champigny-en-Rochereau – Site DAKARA

Le 31/05/2026

La Présidence

